



Etablissement de formation professionnelle, cours adultes, enfants, stages et entreprises
Tel. 01 42 74 61 30 – contact@aicomparis.com – www.aicomparis.com

Bulletin d'adhésion AICOM – VENDREDI SOIR – CHANT-DANSE-THEATRE (Comédie musicale)

Je soussigné Madame – Mademoiselle - Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville: _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
E-mail : _____

Déclare (entourer la bonne mention) :

- **m'inscrire**

- **inscrire mon enfant** **Age :** **Sexe :** **Féminin** **Masculin**

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville: _____
Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____
Tél. portable : _____ E-mail : _____

Au cours du soir de l'Académie Internationale de Comédie Musicale, enseigne de la SARL Perry Production située au 322 rue du Saint-Martin, 75003 Paris.

- **Pour** les cours collectif de comédie musicale ayant lieu chaque vendredi de 19h à 22h.

Au rythme et au tarif de : (cochez la case choisie)

1 année (hors vacances de Noël et mois d'août) = 900 euros (payable en 1, 2 ou 3 fois)

3 mois (hors vacances de Noël et mois d'août) = 330 euros

1 mois (hors vacances de Noël et mois d'août) = 130 euros

Fait à _____ le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

(*) règlement à effectuer par chèque à l'ordre de Perry production

SARL Perry Production au capital de 1 00 euros
N° SIRET 51524564500012 – Code Naf : 9001Z
N° RCS : 2009 B 18896
Adresse postale : 322, rue Saint-Martin 75003 Paris

Conditions générales et règlement intérieur

1) Loi informatique et liberté

Dans le cadre de la loi "informatique et liberté", seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

2) L'âge minimum est de 14 ans dans l'année de la dite formation pour le bénéficiaire.

3) Résiliation du bulletin d'adhésion :

a. Avant le début des cours du soir : par lettre recommandée avec accusé de réception à SARL Perry Production, le répondant financier, signataire du présent bulletin d'adhésion, peut décider la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, SARL Perry Production reversera l'ensemble des sommes versées.

b. Jusqu'à 10 jours après le début des cours du soir, la SARL Perry Production reversera l'ensemble des sommes versées, déduction faite de la première journée de cours (à raison de 20 euros par cours).

c. Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de cinq (5) semaines consécutives (hors vacances) pourra être considérée par SARL Perry Production comme une résiliation définitive de l'inscription.

d. En cas de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit de l'année scolaire (hors paragraphe b.), le solde des sommes dues en application du présent bulletin d'adhésion devient immédiatement exigible.

4) Si l'élève est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. Les parents, ou représentant légal, ou le signataire du présent bulletin doit alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5) Dispositions financières :

Dans le cas d'un règlement en 3 fois, tous les chèques sont à déposer à la signature du présent bulletin d'adhésion : remise de trois chèques encaissables aux dates : à la signature du bulletin d'adhésion et le 1er des deux mois suivants.

Dans le cas d'un paiement annuel, le chèque est à déposer à la signature du présent bulletin d'adhésion et est encaissable immédiatement.

Toute échéance impayée entraîne la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel.

6) L'élève doit impérativement fournir à l'AICOM une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée et l'individuelle accident.

7) Suite à l'inscription, l'élève cède son droit à l'image en ce qui concerne la communication de l'AICOM, en vue de la stricte publicité des cours de l'enseigne.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.

- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.

- Il est interdit de chanter dans les couloirs.

- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.

- A la fin de chaque cours la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermés à clef.

- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.

- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaire dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié (par un certificat médical, avis d'audition, certificat de travail, etc) auprès de l'administration de l'AICOM.

Administration de Perry Production: 01 42 74 61 30

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.

- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.